|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/2015/2 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  4 novembre 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Vingt et unième session**

Genève, 27-30 octobre 2015

Rapport du Comité des politiques de l’environnement   
sur les travaux de sa vingt et unième session

Table des matières

*Page*

I. Introduction 3

A. Participation 3

B. Ouverture de la session et questions d’organisation 4

II. Résultats des travaux du Bureau 4

III. Développement durable dans la région 4

IV. Accords multilatéraux sur l’environnement 5

V. Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » 8

A. Préparatifs du pays hôte 8

B. Action pour une économie plus respectueuse de l’environnement 9

C. Action pour un air plus pur 10

D. Apprendre ensemble 10

E. Développer le Système de partage d’informations sur l’environnement   
et mettre en place un processus d’évaluation périodique   
de l’environnement dans la région paneuropéenne 11

F. Résultats escomptés de la Conférence 12

G. Projet d’ordre du jour de la Conférence 12

H. Plan de communication pour la Conférence 13

J. Ressources requises pour la préparation de la Conférence 13

VI. Études de la performance environnementale 14

VII. Activités intersectorielles 17

A. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement 17

B. Environnement et sécurité 17

C. Processus européen Environnement et santé 18

D. Construction écologique 19

VIII. Programme de travail du sous-programme Environnement 20

A. Rationaliser les travaux sur la surveillance et l’évaluation de l’environnement 20

B. Intégration du principe de l’égalité des sexes dans les activités   
relatives à l’environnement 22

C. Évaluation de l’exécution du sous-programme Environnement en 2014-2015   
et plan de performance pour la période 2016-2017 22

D. Programme de travail et liste des publications relatifs   
au sous-programme Environnement pour la période 2016-2017 22

E. Proposition de cadre stratégique pour le sous-programme   
Environnement pour la période 2018-2019 23

F. Aperçu des ressources destinées aux activités relatives à l’environnement   
et critères d’attribution d’une aide financière pour la participation   
à des réunions et des manifestations 23

IX. Présentation et échange de vues sur la deuxième session de l’Assemblée   
des Nations Unies pour l’environnement 23

X. Règlement intérieur 24

XI. Élection du Bureau 24

XII. Calendrier des réunions 24

XIII. Questions diverses 24

XV. Clôture de la réunion 25

Annexe

Liste des pays ayant droit à une aide financière   
pour participer aux réunions et manifestations 26

I. Introduction

1. Le Comité des politiques de l’environnement a tenu sa vingt et unième session du 27 au 30 octobre 2015 à Genève (Suisse). Le présent rapport s’appuie sur un résumé des résultats de la session et des décisions prises, résumé approuvé par le Comité le 30 octobre 2015[[1]](#footnote-2).

A. Participation

1. Ont participé à la session les délégations de 39 États membres de la Commission économique pour l’Europe (CEE) des Nations Unies : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Tadjikistan. Une délégation du Maroc y a également participé.
2. Ont également participé à la session les Présidents ou Vice-présidents des Accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement : la Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus), la Convention sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière (Convention d’Espoo), la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique), la Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l’eau), la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels), le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et le Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale.
3. Parmi les organismes des Nations Unies, des représentants du Bureau régional pour l’Europe du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et du Bureau régional pour l’Europe de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe) étaient présents.
4. D’autres organisations ou institutions nationales, régionales et internationales étaient représentées à la réunion, à savoir : la Commission européenne, l’Agence européenne pour l’environnement, la Banque européenne d’investissement (BEI), l’Union européenne, le Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d’Aral, l’Agence allemande de coopération internationale, la Plateforme de connaissances pour une croissance verte, l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Centre régional pour l’environnement du Caucase, le Centre régional pour l’environnement de l’Europe centrale et orientale et le Centre régional pour l’environnement de la République de Moldova.
5. De plus, des représentants d’associations de protection de l’environnement appartenant à la société civile ont participé à la session : le Centre pour l’environnement et le développement durable, l’Éco-Forum européen, le Bureau européen de l’environnement, l’Alliance pour la santé et l’environnement (HEAL) et Zoï Environment Network.

B. Ouverture de la session et questions d’organisation

1. Dans son discours liminaire, le Directeur par intérim de la Division de l’environnement de la CEE a souligné le rôle du Comité dans le renforcement de la gouvernance de l’environnement dans toute la région. Pour l’avenir, il fallait espérer que les travaux de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016), contribueraient utilement à améliorer l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne et au-delà[[2]](#footnote-3).
2. La Présidente du Comité a souhaité la bienvenue aux participants en rappelant les principaux objectifs de la session et a fait observer que la réunion était censée se dérouler sans le support de documents imprimés.
3. À noter deux manifestations parallèles à la réunion du Comité : la première, « L’environnement en Europe : État et perspectives 2015 », organisée par l’Agence européenne pour l’environnement, s’est tenue le 27 octobre, et la seconde, « Connaissance de l’économie verte dans la région paneuropéenne et au-delà », co-organisée par la Plateforme de connaissances pour une croissance verte, la CEE et le PNUE, le 28 octobre.
4. Le Comité a adopté l’ordre du jour de sa vingt et unième session (ECE/CEP/2015/1), ainsi que le calendrier proposé (document informel no 1/Rev.2).
5. À l’issue de la réunion, le Comité a élu son président et ses vice-présidents (voir le paragraphe 111 ci-dessous).

II. Résultats des travaux du Bureau

1. La Présidente a présenté le rapport du Bureau sur les résultats de ses travaux pour la période allant de novembre 2014 à juillet 2015 (ECE/CEP/2015/3), en particulier sur :

a) La préparation de la vingt et unième session du Comité, y compris les rapports et les documents nécessaires à ses travaux pendant la session ;

b) La progression des préparatifs de la Conférence ministérielle de Batumi ;

c) Le contenu augmenté du Règlement intérieur du Comité.

1. Le Comité a remercié le Bureau pour la qualité de son travail et l’efficacité dont il a fait preuve pour s’acquitter des tâches qu’il lui avait confiées, et le secrétariat de la CEE, pour le soutien efficace et de grande qualité qu’il a apporté au Bureau.

III. Développement durable dans la région

1. En sa qualité de coordonnatrice de la CEE pour le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Programme 2030), la Conseillère principale du Secrétaire exécutif de la CEE a présenté les faits intervenus récemment dans ce contexte dans la région de la CEE. La soixante-sixième session de la CEE (Genève, 14-16 avril 2015)[[3]](#footnote-4) s’était tenue sur le thème : « S’engager à agir pour le développement durable dans une période de changement », et le résultat – en particulier la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l’après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés pour la région de la CEE (E/ECE/1475) – constituerait la contribution régionale à la troisième réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (New York, 26 juin-8 juillet 2015).
2. En outre, elle a rendu compte des discussions en cours visant à identifier le rôle des commissions régionales, et en particulier la CEE, dans le soutien aux efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable. La CEE aiderait les pays à traduire les objectifs en mesures concrètes en facilitant l’élaboration et l’application de normes, règles, directives et instruments juridiques, en créant une plateforme pour l’échange de données d’expérience et de bonnes pratiques, et en assurant le renforcement des capacités à l’appui du processus de mise en œuvre.
3. La CEE avait entrepris d’évaluer ses activités en vue de les aligner sur les objectifs et cibles pertinents. La Coordonnatrice de la CEE a souligné le rôle clef des données et des statistiques pour la conversion des objectifs mondiaux en actions, et celui des études de performance (telles que les études de la performance environnementale, les études de performance en matière d’innovation et les mécanismes d’examen au titre des Conventions) dans le processus de suivi et d’examen. La plateforme régionale de la CEE avait pour vocation de servir de « station d’accueil » réunissant les différents acteurs et mécanismes, et de passerelle entre les examens nationaux et mondiaux, si les États membres de la CEE décidaient de lui confier un tel mandat. À cet égard, la CEE avait entrepris de préparer une enquête[[4]](#footnote-5) auprès des États membres, leur demandant de définir des plans nationaux pour prendre les premières mesures en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.
4. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont examiné le rôle du Comité des politiques de l’environnement et du processus « Un environnement pour l’Europe » dans la mise en œuvre du Programme 2030 et dans le soutien à apporter aux pays en vue des objectifs de développement durable (ODD). Il a été proposé que le Comité continue d’assurer la promotion de la dimension environnementale des ODD. Certaines délégations ont estimé que le Comité pourrait constituer une bonne plateforme pour l’examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs pertinents sur une base volontaire. À cet égard, le rôle des données et des statistiques a été souligné, de même que la nécessité de renforcer la coopération avec les partenaires, tels que le Partenariat mondial pour les données du développement durable[[5]](#footnote-6) et le Groupe sur l’observation de la terre[[6]](#footnote-7), et de promouvoir la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale[[7]](#footnote-8). De même, un mécanisme de coopération efficace est essentiel pour éviter le chevauchement des activités ou des efforts tendant vers la réalisation des objectifs.
5. Le Comité a pris note des faits nouveaux dans les activités de la CEE concernant le Programme 2030 et invité les pays à se pencher sur le rôle qu’il joue dans la mise en œuvre de ce dernier et à poursuivre l’examen de la question lors de réunions futures.

IV. Accords multilatéraux sur l’environnement

1. Ouvrant le débat sur les accords multilatéraux sur l’environnement (AME), le Président de la Convention sur l’eau a présenté les principales conclusions de la réunion informelle entre les représentants des organes directeurs des AME de la CEE et du Comité des politiques de l’environnement qui s’est tenue le 26 octobre 2015 à Genève. Lors de la réunion, les participants ont décidé de demander au secrétariat d’établir un document d’information à soumettre à la Conférence de Batumi, montrant comment les AME favorisaient la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet devait être soumis au Comité pour examen à sa réunion préparatoire suivante[[8]](#footnote-9).
2. Le Président de la Convention sur l’eau a présenté les résultats d’une enquête informelle distribuée au Comité aux fins de déterminer le degré d’importance des AME de la CEE pris collectivement, s’agissant de satisfaire à certaines des conditions habilitantes intersectorielles pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il en ressortait principalement que :

a) Tous les traités relatifs à l’environnement de la CEE faisaient office de forums intergouvernementaux pour l’examen des obstacles à la réalisation des ODD, la Convention d’Aarhus allant plus loin encore, dans la mesure où elle demandait à ses Parties de promouvoir les principes de la Convention dans le cadre d’autres processus internationaux relatifs à l’environnement. Tous les traités visaient à l’instauration de vastes partenariats, tant à l’échelle internationale qu’à l’échelle nationale, à l’appui de leur mise en œuvre. La plupart, sinon tous, traitaient de questions se situant au croisement de différents objectifs ;

b) La méthode de l’interconnexion des écosystèmes eau/alimentation/énergie dans le cadre de la Convention sur l’eau et l’évaluation stratégique environnementale, qui pouvait s’appliquer à la fois sur le plan des choix politiques et sur le plan réglementaire, constituaient des outils précieux pour la cohérence et l’intégration des politiques. Elles pouvaient être mises à profit pour s’assurer qu’en se concentrant sur une cible donnée, on ne gênait pas la réalisation des 168 autres. De même, les travaux dans le domaine de la coopération transfrontière devraient aider à garantir que le développement d’un pays ne se fasse pas au détriment du développement d’un autre, chose qui constituait une préoccupation de chaque instant dans le cadre de la Convention d’Espoo. S’agissant de la Convention sur l’eau, l’action déployée au titre des Dialogues sur les politiques nationales avait montré combien il était possible de renforcer la coordination et comment les partenariats établis au niveau national pouvaient servir de cadre pour l’élaboration de politiques et de réglementations nationales cohérentes ;

c) Presque tous les accords de la CEE sur l’environnement comportaient un volet consacré à l’établissement de rapports, plusieurs nécessitant un suivi spécialement attentif – comme la Convention sur la pollution atmosphérique et les Protocoles sur l’eau et la santé, ou sur les registres des rejets et transferts de polluants. Ils permettaient de vérifier l’état d’avancement de la mise en œuvre et offraient des possibilités d’apprentissage par les pairs grâce à l’échange de données d’expérience et d’enseignements tirés de l’expérience aux niveaux régional et sous-régional. De nombreuses activités du plan de travail favorisaient la mise en œuvre et le développement des capacités, y compris des actions sur le terrain contribuant à la réalisation des ODD, ce qui était par exemple le cas du travail axé sur la gestion des risques et des crises dans le cadre de la Convention sur les accidents industriels.

1. À l’occasion d’un débat interactif, les Présidents et Vice-présidents des AME et les membres du Comité ont procédé à un échange de vues à propos des deux questions suivantes :

a) La mesure dans laquelle les AME de la CEE peuvent, sur la base de l’expérience qu’ils ont permis d’acquérir en matière de mise en œuvre, faciliter la réalisation des ODD par les pays ;

b) Le moyen, pour le Comité, d’y apporter son concours.

1. Le document d’information no 10, rédigé par le secrétariat, a facilité les débats.
2. Le Comité s’est félicité du débat interactif qui a eu lieu sur les AME, a remercié les Présidents des AME pour leurs contributions, et a pris note des informations fournies quant à la mesure dans laquelle les accords, sur la base de l’expérience qu’ils ont permis d’acquérir en matière de mise en œuvre, pourraient faciliter la réalisation des ODD par les pays. Il a par ailleurs :

a) Reconnu que les accords multilatéraux sur l’environnement de la CEE avaient le potentiel de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;

b) Souligné combien il importait d’utiliser les outils existants, notamment les AME de la CEE et les études de la performance environnementale, pour atteindre les objectifs de développement durable, tout en s’interrogeant sur la nécessité d’adapter les activités relevant des AME et des examens de la performance environnementale pour favoriser la mise en œuvre du Programme 2030 ;

c) Reconnu les rapports nationaux de mise en œuvre au titre des AME de la CEE comme un outil précieux pour le suivi de la mise en œuvre des objectifs pertinents du développement durable, et insisté sur la possibilité d’aligner l’activité d’établissement de rapports sur le système de partage d’informations sur l’environnement (SEIS) et les indicateurs futurs des objectifs de développement durable ;

d) Souligné que la coopération entre les secteurs pertinents, y compris la participation effective des parties prenantes, était indispensable à la mise en œuvre du Programme 2030 ;

e) Reconnu qu’une coordination des départements à l’échelle nationale entre l’ensemble des agents de liaison nationaux des AME (et non pas seulement ceux de la CEE) améliorerait à la fois l’application de ces accords à l’échelle nationale et les activités multilatérales ;

f) Préconisé le renforcement des liens à l’intérieur du sous-programme Environnement et une coopération accrue au sein de la CEE, et plus particulièrement avec le sous-programme Statistique, pour ce qui avait trait à la mise en œuvre du Programme 2030 ;

g) Pris conscience de la nécessité de promouvoir les synergies entre les AME de la CEE et d’identifier les points de convergence, tout en respectant les mandats respectifs des différents instruments ;

h) Admis que le Comité devrait s’investir davantage pour améliorer la coordination et le soutien politique à la mise en œuvre des AME de la CEE et faire en sorte de susciter l’adhésion de pays qui n’y sont pas encore parties ;

i) Reconnu l’importance de la coopération avec les autres commissions régionales des Nations Unies, ainsi que d’autres organisations internationales, afin de créer des synergies ;

j) Décidé de continuer à promouvoir les corrélations entre les recommandations en matière d’examen de la performance environnementale et les AME de la CEE ;

k) Pris note des faits récents survenus dans le cadre de réunions informelles conjointes entre les représentants des organes directeurs des AME de la CEE et ceux du Comité, et encouragé la poursuite de cette coordination ;

l) Pris note de la demande émanant de la réunion informelle commune du 26 octobre 2015, et demandé au secrétariat de répondre par l’élaboration d’une note d’information à l’adresse de la Conférence ministérielle de Batumi, fondée sur la cartographie interne, par le secrétariat, des processus et activités du sous-programme Environnement susceptibles d’aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable ;

m) Pris note des préoccupations exprimées au sujet des ressources financières pour les accords multilatéraux sur l’environnement ;

n) Reconnu la nécessité d’anticiper en tentant de prévenir les répercussions sur les ressources au moment d’envisager des amendements aux AME à l’effet d’en ouvrir l’adhésion à de nouveaux membres au-delà de la région de la CEE.

V. Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »

1. À la vingtième session, les membres du Comité s’étaient mis d’accord sur deux thèmes pour la Conférence ministérielle de Batumi – « Le passage à une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne » et « L’amélioration de la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé » − et avaient adopté les procédures d’organisation de la Conférence (voir ECE/CEP/2014/15).
2. À la présente session, le Comité a travaillé sur un certain nombre de questions ou d’activités liées à la Conférence en vue de faire progresser les préparatifs. Il a également donné des conseils sur le suivi des travaux à entreprendre par le Bureau, le secrétariat et les partenaires.
3. Le Comité s’est félicité des progrès accomplis dans l’organisation de la Conférence.
4. Après avoir examiné toutes les questions (voir les sections A à J ci-dessous), le Comité a invité le Bureau, avec l’appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs concernés, à poursuivre la préparation de la Conférence de Batumi, y compris les documents demandés en vue de la prochaine session du Comité, ainsi que tous autres documents que le Bureau pourrait recommander. Le Comité a également invité le PNUE et d’autres acteurs à contribuer aux préparatifs de la Conférence de Batumi.

A. Préparatifs du pays hôte

1. Un représentant de la Géorgie a informé les participants des faits nouveaux et des mesures concrètes prises au titre de l’organisation de la Conférence de Batumi[[9]](#footnote-10). L’une des difficultés restantes était la publication en temps opportun de l’allocation budgétaire requise pour l’organisation de la Conférence. Le secrétariat de la CEE a présenté les résultats de sa première mission effectuée en Géorgie aux fins de coordonner les questions d’organisation, d’inspecter les lieux et les installations de la Conférence, et de voir les possibilités d’hébergement proposées pour les délégations.
2. Le Comité s’est félicité des préparatifs de la Géorgie en vue d’accueillir la Conférence et a invité les pays intéressés à envisager d’appuyer le pays hôte dans l’organisation de cet événement.

B. Action pour une économie plus respectueuse de l’environnement

1. Des représentants du secrétariat de la CEE et du PNUE ont présenté le projet de document thématique sur le passage à une économie verte dans la région paneuropéenne (ECE/CEP/2015/L.2) et le projet de cadre stratégique pour une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne (ECE/CEP/2015/L.4). L’un et l’autre documents ont été établis par la CEE et le PNUE en consultation avec d’autres organisations.
2. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont passé en revue les deux documents, délibéré sur la question de la transition vers une économie verte et formulé des observations destinées à guider la révision des projets devant être soumis à l’examen du Comité à sa session suivante.
3. Le Comité a accueilli avec intérêt les documents traitant du passage à une économie verte (ECE/CEP/2015/L.2 et ECE/CEP/2015/L.4), et de la coopération fructueuse, aux fins de leur élaboration, entre la CEE et le PNUE, avec la participation d’autres partenaires, dont l’OCDE et l’Agence européenne pour l’environnement, et :

a) A invité les membres du Comité et les observateurs à soumettre au secrétariat, d’ici au 15 novembre 2015, leurs observations supplémentaires éventuelles sur le document d’information thématique, et demandé à la CEE et au PNUE de réviser le document pour la session extraordinaire du Comité en février 2016 ;

b) A approuvé dans l’ensemble le volet stratégique du projet de cadre stratégique pour une économie plus respectueuse de l’environnement, et invité les membres du Comité et les observateurs à soumettre au secrétariat d’éventuelles observations supplémentaires d’ici au 15 novembre 2015 ;

c) A également invité ses membres et les observateurs à soumettre au secrétariat, pour la même échéance, leurs observations au sujet des propositions d’actions volontaires pour une économie verte qui étaient annexées au projet de Cadre stratégique ;

d) S’est félicité de la proposition de la Suisse de poursuivre l’élaboration des actions volontaires proposées pour le passage à l’économie verte, en tenant compte des observations reçues, et a invité les membres du Comité et les observateurs à exprimer leur intérêt au secrétariat d’ici au 15 novembre 2015 s’ils souhaitaient faire partie d’un groupe d’experts du passage à une économie verte censé communiquer par voie électronique sous la conduite de la Suisse et avec l’appui du secrétariat de la CEE et du PNUE. Il a en outre confié à la Suisse la tâche de constituer et de réunir ledit groupe d’experts aux fins d’établir un projet révisé d’actions volontaires pour une économie verte à soumettre au Comité à sa session extraordinaire de février 2016 ;

e) A pris note des informations fournies par le secrétariat du Programme d’Action pour l’environnement de l’OCDE concernant les travaux en cours ;

f) A exprimé sa gratitude à la CEE, au PNUE et à la Plateforme de connaissances pour une croissance verte pour avoir organisé une manifestation parallèle sur la connaissance de l’économie verte dans la région paneuropéenne et au-delà, en particulier en vue d’appuyer les discussions sur le moyen d’intégrer le projet d’actions volontaires pour une économie verte aux plateformes de connaissances existantes, comme la plateforme de connaissances pour une croissance verte.

C. Action pour un air plus pur

1. Le secrétariat a présenté le projet de document thématique sur l’amélioration de la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé (ECE/CEP/2015/L.3) établi par le secrétariat en consultation avec les partenaires. Le Président de la Convention sur la pollution atmosphérique a présenté un premier projet d’action de Batumi pour un air plus pur (ECE/CEP/2015/L.5), établi par le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique, et a rendu compte des progrès accomplis dans l’élaboration d’un rapport d’évaluation scientifique régionale, comportant notamment un résumé à l’intention des décideurs qui pourrait faire office de support supplémentaire pour faciliter les débats à Batumi.
2. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont examiné les deux documents, délibéré sur la question de la purification de l’air et formulé des observations destinées à guider la révision des projets devant être soumis à l’examen du Comité à sa prochaine session.
3. Le Comité a accueilli avec intérêt les documents établis sur le thème de la purification de l’air (ECE/CEP/2015/L.3 et ECE/CEP/2015/L.5) et la participation active du Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique, ainsi que la participation d’autres partenaires à leur élaboration, et :

a) invité les membres du Comité et les observateurs, ainsi que les membres du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement, à communiquer au secrétariat, d’ici au 15 novembre 2015, leurs observations supplémentaires éventuelles concernant le document d’information thématique, et prié le secrétariat de réviser le document pour la session extraordinaire du Comité en février 2016 ;

b) accueilli avec satisfaction l’initiative Action pour un air plus pur de Batumi, élaborée par le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique, qui pourrait constituer l’un des instruments pertinents pour donner une suite concrète aux résultats de la Conférence, et a invité les membres du Comité et les observateurs, avec les membres du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement, à présenter au Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique, par l’intermédiaire du Secrétariat, toute observation supplémentaire au projet d’initiative d’ici au 15 novembre 2015. Il a en outre invité le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique à soumettre au Comité un projet actualisé de l’initiative à sa session extraordinaire de février 2016.

D. Apprendre ensemble

1. Le secrétariat a résumé les principaux résultats de la dixième réunion du Comité directeur de la CEE sur l’éducation au développement durable (Genève, 8 et 9 juin 2015), consacrée à la préparation d’un débat sur ce même thème dans le cadre de la Conférence de Batumi, qui se tiendra sous la forme d’une réunion de haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement[[10]](#footnote-11). Le travail de préparation quant au type de débat, à son contenu et aux résultats visés avait bien progressé. Le Comité directeur, en particulier, avait travaillé sur le projet de futur cadre de mise en œuvre de la stratégie et sur le projet de déclaration de Batumi concernant l’éducation au développement durable, qui devait être soumis pour adoption à la réunion de haut niveau de la Conférence.
2. Le Comité a pris note des informations fournies, s’est félicité des progrès accomplis dans la préparation du débat consacré à l’éducation au développement durable dans le cadre de la Conférence ministérielle de Batumi et a invité le secrétariat à fournir des informations à jour sur les préparatifs à la session extraordinaire du Comité en février 2016.

E. Développer le Système de partage d’informations sur l’environnement et mettre en place un processus d’évaluation périodique de l’environnement dans la région paneuropéenne

1. Un représentant de la Division de l’environnement de la CEE a présenté les résultats obtenus par le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement concernant l’évaluation des progrès accomplis dans le développement du Système de partage d’informations sur l’environnement(SEIS) dans l’ensemble de la région paneuropéenne, ainsi que les principaux résultats des trois réunions du Groupe de travail qui avaient eu lieu depuis la vingtième réunion du Comité[[11]](#footnote-12).
2. Un représentant de la Division de statistique de la CEE a fait un exposé sur le système de comptabilité économique et environnementale, dont il a souligné l’importance, et sur les principales conclusions du séminaire commun de la CEE et de l’OCDE sur la mise en œuvre du système (Genève, 14 et 15 octobre[[12]](#footnote-13)).
3. Un représentant du Bureau régional pour l’Europe du PNUE a rendu compte des préparatifs de l’évaluation régionale européenne devant faire partie du Sixième Rapport mondial sur l’environnement, y compris les documents finals de la Conférence européenne du réseau régional d’informations sur l’environnement (Istanbul, 13-15 avril 2015), qui s’est tenue juste avant la seizième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement (Istanbul, 16 et 17 avril 2015).
4. Le Groupe des Amis du SEIS a conclu son mandat par l’élaboration d’un document sur la structure et l’organisation proposées pour le processus d’évaluation périodique de l’environnement fondée sur le SEIS, pour examen et approbation par le Comité. Le Groupe a également présenté au Comité un rapport sur ses activités pour la période de novembre 2014 à juillet 2015 (ECE/CEP/2015/9).
5. Le Comité a accueilli avec intérêt les documents établis pour la mise en place d’un processus d’évaluation périodique de l’environnement dans la région paneuropéenne sur la base du SEIS et la participation active de tous les partenaires concernés à leur élaboration, et :

a) A accueilli avec satisfaction les travaux du Groupe des amis du SEIS et approuvé l’organisation et la structure proposées pour le processus d’évaluation périodique paneuropéen sur la base du SEIS (voir ECE/CEP/2015/10) ;

b) S’est félicité des informations fournies sur les préparatifs de l’évaluation régionale européenne dans le cadre du Sixième Rapport mondial sur l’environnement et est convenu de la lancer en tant qu’évaluation régionale sur l’environnement lors de la Conférence de Batumi. À cet égard, le Comité a exprimé le souhait de participer à l’examen du projet d’évaluation par les pairs et s’est dit préoccupé par le délai prévu pour faire part d’éventuelles observations sur ce projet ;

c) S’est également félicité des travaux du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement visant à mesurer les progrès accomplis dans le développement du SEIS dans l’ensemble de la région paneuropéenne (ECE/CEP/2015/11), et a chargé le Groupe de travail de collaborer avec les pays et l’Agence européenne pour l’environnement (AEE) pour valider les données et les informations visées, et de continuer à suivre les progrès réalisés dans le développement du SEIS en vue de soumettre un rapport actualisé au Comité à sa session extraordinaire de février 2016 ;

d) A exprimé sa gratitude à l’Agence européenne pour l’environnement pour avoir organisé une manifestation parallèle sur le thème « L’environnement en Europe : État et perspectives 2015 (SOER 2015) », en particulier en vue d’appuyer les discussions sur l’organisation et la structure du processus d’évaluation périodique de l’environnement dans la région paneuropéenne.

F. Résultats escomptés de la Conférence

1. La Présidente du Comité a rappelé les dispositions du Plan de réforme « Un environnement pour l’Europe » concernant les résultats que l’on pouvait attendre des conférences consacrées à ce thème, dispositions prévoyant un texte final convenu de deux pages au maximum sur les mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux thèmes de la conférence. Le Comité a examiné les résultats possibles de la Conférence de Batumi figurant dans un résumé établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau, sur la base de contributions fournies par les partenaires.
2. Ayant accueilli avec intérêt le document présentant les résultats escomptés de la Conférence (ECE/CEP/2015/8), le Comité :

a) A pris note des initiatives et contributions proposées pour la Conférence de Batumi et invité les parties prenantes à élaborer leurs propositions en temps voulu pour pouvoir les soumettre à la session extraordinaire de février 2016 ;

b) A approuvé le cadre général et la structure des éléments proposés pour le projet de déclaration ministérielle, tels que figurant dans l’annexe au document ECE/CEP/2015/8 ;

c) A invité son bureau, avec l’appui du secrétariat, à établir un avant-projet de déclaration ministérielle, tenant compte des observations reçues des membres du Comité et des observateurs au 25 novembre 2015, pour le soumettre au Comité à sa session extraordinaire de février 2016.

G. Projet d’ordre du jour de la Conférence

1. Le Comité a examiné l’avant-projet d’ordre du jour provisoire annoté de la Conférence de Batumi, établi par le Bureau avec le concours du Secrétariat. À cette occasion, le Comité a également porté son attention sur différentes options en termes de cadres interactifs. En outre, un représentant de l’Éco-Forum européen a présenté une proposition de table ronde entre ministres et ONG portant sur le passage à une économie verte dans la région paneuropéenne et mettant l’accent sur les questions liées au commerce.
2. Le Comité a salué le projet d’ordre du jour provisoire de la Conférence de Batumi (ECE/CEP/2015/L.1) et le document présentant des formules de débat interactif (ECE/CEP/2015/14), et :

a) A approuvé le cadre de la Conférence, tel que présenté dans l’annexe au projet d’ordre du jour ;

b) A invité son bureau, avec le concours du secrétariat et en coopération avec les partenaires concernés, à finaliser l’ordre du jour et continuer de réfléchir aux options concernant la forme que prendront les sessions de la Conférence, et à présenter une note à ce sujet au Comité pour examen à sa session extraordinaire de février 2016 ;

c) A accueilli avec satisfaction la proposition de l’Éco-Forum européen d’organiser une table ronde réunissant des ministres et des ONG sur le thème de l’économie verte, et a invité le Bureau à travailler en étroite consultation avec l’Éco-Forum européen en vue d’adapter cette proposition en prenant en considération l’ensemble des questions à débattre sur ce thème.

H. Plan de communication pour la Conférence

1. La Présidente du Comité a rappelé les dispositions du plan de réforme « Un environnement pour l’Europe » concernant l’élaboration d’une stratégie de communication efficace, y compris, s’il y a lieu, une large couverture médiatique, et a informé le Comité qu’un plan de communication pour la Conférence de Batumi avait été établi par le secrétariat en consultation avec le pays hôte.
2. Le Comité a accueilli avec satisfaction et approuvé le plan de communication pour la Conférence de Batumi (ECE/CEP/2015/13), y compris le court slogan « Plus pur, plus vert, plus futé », et :

a) A invité les pays et autres parties prenantes de l’initiative « Un environnement pour l’Europe » à promouvoir activement la Conférence et à participer aux activités de communication s’y rapportant ;

b) A en outre invité les organisations et les pays intéressés à apporter un appui financier et en nature pour certaines de ces activités de communication, telles que l’organisation de l’atelier à l’intention des journalistes et la diffusion des bulletins d’information quotidiens de l’Institut international du développement durable (IISD).

J. Ressources requises pour la préparation de la Conférence

1. Le Secrétaire du Comité des politiques de l’environnement a présenté un aperçu actualisé des ressources dont a besoin le Secrétariat pour l’organisation de la Conférence de Batumi. En outre, le représentant de la Géorgie a informé le Comité des ressources qui ont été allouées pour l’accueil de la Conférence et aussi des difficultés posées par leur publication suffisamment à temps pour garantir un déroulement sans heurts du processus préparatoire.
2. Le Comité a pris note des informations concernant les ressources à mobiliser pour la Conférence (document d’information no 2), ainsi que des informations sur les ressources fournies par le pays hôte, et :

a) a noté que, conformément à la recommandation du Bureau, le secrétariat a envoyé, avant sa vingt et unième session, des lettres officielles d’appel de fonds à 55 ministres de l’environnement par l’entremise des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, et a demandé qu’une copie de référence soit distribuée par courrier électronique au Comité ;

b) a invité les pays et d’autres acteurs à prendre en compte la nécessité de mobiliser des ressources pour faciliter les préparatifs par le pays hôte et le secrétariat, et a en particulier remercié la Norvège pour sa contribution financière et la Suisse pour son engagement, pris à la session, de soutenir les activités du secrétariat dans le cadre du processus « Un environnement pour l’Europe » ; il a demandé au pays hôte et au secrétariat de les tenir informés, lui et son Bureau, de l’évolution de la situation.

VI. Études de la performance environnementale

1. Le Secrétaire du Groupe d’experts des études de performance environnementale (EPE) a donné un aperçu des activités menées en 2015. Les troisièmes examens de la Géorgie et du Bélarus avaient été achevés, et la mission d’examen pour la troisième EPE du Tadjikistan, qui était en préparation, devait avoir lieu du 9 au 18 novembre 2015. Les troisièmes examens du Monténégro et de la Serbie avaient été publiés et diffusés. En outre, une manifestation parallèle avait été organisée en juillet 2015 à New York, en marge de la troisième réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Elle avait pour objet de présenter les vingt années d’expérience de la CEE dans l’utilisation de mécanismes d’examen par les pairs pour améliorer les politiques et leur mise en œuvre.
2. Dans son exposé sur les activités prévues en 2016, le Secrétaire du Groupe d’experts a indiqué que les travaux relatifs au troisième examen du Tadjikistan se poursuivraient et que la Bulgarie ferait l’objet d’un troisième examen. Le Groupe d’experts avait en outre reçu des demandes de troisième examen de la part du Kazakhstan et du Kirghizistan. Le troisième examen de la Géorgie serait lancé à Batumi, en marge de la Conférence ministérielle, et une manifestation parallèle serait organisée afin de célébrer le 20e anniversaire du Programme d’études de la performance environnementale de la CEE.
3. Le Secrétaire du Groupe d’experts a également tenu à remercier les pays et les organisations partenaires, notamment l’Allemagne, l’Autriche, la Belgique, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse, le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), l’Organisation mondiale de la santé (OMS), le Groupe conjoint de l’environnement du PNUE et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d’avoir contribué aux activités menées dans le cadre du Programme d’études de la performance environnementale de la CEE en fournissant des conseils d’experts et des services de formation. La contribution en nature offerte par des pays dont les représentants ont participé aux travaux du Groupe d’experts – tels que l’Allemagne, le Bélarus, l’Estonie, la Hongrie, la Géorgie, le Monténégro, l’Ouzbékistan, la République de Moldova, la Suède et la Suisse – a également été très appréciée.
4. Le Comité a accueilli avec intérêt les renseignements relatifs aux activités relevant du Programme d’études de la performance environnementale, qu’il considérait comme un programme phare de la CEE, et a remercié le secrétariat pour son excellent travail de soutien au Programme.
5. En outre, le Comité a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant la mobilisation de ressources en faveur du Programme d’études de la performance environnementale en 2015, et a en particulier remercié :

a) L’Allemagne, l’Autriche, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse pour leur appui financier ;

b) La Finlande, la France, les Pays-Bas, le Portugal, le PNUE, le Groupe conjoint de l’environnement du PNUE et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l’OMS pour leur contribution en services d’experts ;

c) Le PNUD pour son appui logistique ;

d) La Belgique et le Portugal pour la formation dispensée au secrétariat du Programme d’études de la performance environnementale.

1. Le Comité a également salué la troisième EPE du Tadjikistan qui était en cours de réalisation, ainsi que les demandes de troisième EPE reçues de la Bulgarie, du Kazakhstan et du Kirghizistan. Il s’est aussi félicité de ce que la Bosnie-Herzégovine propose de faire l’objet d’un troisième examen en 2017-2018.
2. En ce qui concerne la préparation de la Conférence de Batumi, le Comité a demandé au secrétariat d’établir et de publier une étude des enseignements tirés de la mise en œuvre des recommandations découlant du Programme d’études de la performance environnementale et d’analyser l’incidence de l’application des politiques, stratégies et initiatives nationales recommandées sur l’état de l’environnement dans les pays examinés. À cet égard, le Comité s’est félicité du travail accompli en coopération avec le PNUE pour élaborer un tel document en vue de la Conférence de Batumi.
3. Le Comité a pris note avec une grande satisfaction des travaux réalisés par le Groupe d’experts en 2015, et a invité les délégations à désigner leurs représentants auprès du Groupe.
4. Le Comité a encouragé les délégations à fournir une contribution en nature (sous forme de services d’experts) et un appui financier au Programme d’études de la performance environnementale.
5. Par la suite, le Comité a procédé à un examen collégial de la performance environnementale de la Géorgie et du Bélarus.
6. Le rapporteur de l’examen (Suède) a récapitulé les principales conclusions et recommandations de la troisième EPE de la Géorgie, réalisée par le Groupe d’experts à Genève, les 13 et 14 octobre 2015. Depuis son deuxième examen en 2010, la Géorgie avait amélioré sa performance dans les zones protégées, notamment en réduisant progressivement les substances appauvrissant la couche d’ozone. La pollution de l’air et de l’eau, ainsi que la gestion des déchets continuaient de figurer parmi les principaux défis à relever.
7. La Vice-Ministre géorgienne de l’environnement et de la protection des ressources naturelles a évoqué les principaux progrès accomplis et les conditions sous-jacentes qui pesaient sur la performance environnementale nationale, telles que les changements politiques et institutionnels que le pays avait connus ainsi que leurs incidences budgétaires. Elle a mis l’accent sur les politiques et les activités qui favorisaient l’intégration des préoccupations écologiques dans d’autres domaines d’action. Le troisième examen permettrait au pays d’aller de l’avant et d’améliorer sa performance environnementale.
8. Après examen, le Comité a adopté les recommandations auxquelles a donné lieu la troisième EPE de la Géorgie (document d’information no 3).
9. Le rapporteur de l’examen (Suisse) a récapitulé les principales conclusions et recommandations de la troisième EPE du Bélarus, réalisée par le Groupe d’experts à Genève, les 12 et 13 octobre 2015. Depuis son deuxième examen en 2005, le Bélarus avait accompli des progrès en matière de protection de l’air, de gestion de l’eau et de conservation de la biodiversité. Des efforts devaient cependant encore être faits, notamment en ce qui concernait la remise en état des décharges de déchets industriels et l’amélioration des conditions de participation du public à la prise de décisions relatives à l’environnement.
10. La Première Vice-Ministre bélarussienne des ressources naturelles et de la protection de l’environnement a souligné qu’environ toutes les recommandations résultant des deux premiers examens avaient été mises en œuvre. En ce qui concernait le troisième examen, elle a insisté sur la complexité de l’intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux dans le développement de l’économie nationale aux fins du développement durable. Le pays s’efforçait d’opérer un tournant vers l’économie verte. De plus, des activités visant à améliorer la surveillance de l’environnement et la production de données s’y rapportant avaient été menées pour favoriser la prise de décisions éclairées. L’examen, qui constituait un outil d’évaluation important, présentait l’avis objectif d’experts internationaux pouvant contribuer aux efforts nationaux de protection de l’environnement.
11. Après examen, le Comité a adopté les recommandations résultant de la troisième EPE du Bélarus (document d’information no 4).
12. Des représentants de l’Albanie et du Maroc ont ensuite donné des informations sur la suite donnée aux recommandations auxquelles avaient donné lieu leurs examens tenus en 2012 (Albanie) et 2013 (Maroc). L’Albanie avait poursuivi ses efforts en vue d’améliorer, de mettre en œuvre et de faire respecter sa législation et sa politique générale en matière d’environnement, de façon à les rapprocher des directives de l’Union européenne dans ce domaine. Au Maroc, l’accent avait été mis sur le renforcement et la mise en œuvre des volets législatif et politique de l’action environnementale, notamment par la complémentation des règlements et des politiques en la matière. Un effort spécial avait également été fait pour intégrer les préoccupations écologiques dans d’autres politiques sectorielles, notamment énergétiques et industrielles.
13. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations fournies par l’Albanie et le Maroc concernant la mise en œuvre des recommandations résultant de leurs EPE, réalisées respectivement en 2012 et 2013.
14. Dans le cadre des débats sur les EPE, le thème de l’amélioration de la qualité de l’air a été examiné lors d’une réunion-débat spécialement axée sur les secteurs de l’énergie et des transports et que le Secrétaire exécutif de la CEE a animée. Les vice-ministres du Bélarus et de la Géorgie ainsi que le Conseiller de politique internationale du Ministère néerlandais de l’infrastructure et de l’environnement y ont participé en qualité d’intervenants principaux. Le Directeur par intérim de la Division de l’environnement, le Directeur de la Division de l’énergie durable et le Directeur adjoint de la Division des transports y ont également pris part.
15. Le Comité a accueilli avec intérêt les informations communiquées pendant la réunion-débat de haut niveau « Addressing air quality – working across the environment, transport and energy sectors: 2015 Environmental Performance Reviews of Belarus, Georgia and the Netherlands » (Améliorer la qualité de l’air en mettant l’accent sur les secteurs tant de l’environnement que des transports et de l’énergie : études de la performance environnementale 2015 du Bélarus, de la Géorgie et des Pays-Bas) et a remercié les intervenants pour leurs contributions. Il a également :

a) Reconnu l’importance d’une coopération efficace entre les secteurs de l’environnement, des transports et de l’énergie pour améliorer la qualité de l’air ;

b) Reconnu aussi à quel point il était important de favoriser la coopération intersectorielle pour garantir l’adoption d’une approche intégrée aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de ceux qui touchent à la qualité de l’air ;

c) Reconnu l’importance des EPE en tant que mécanisme d’examen, d’échanges de données d’expérience et de transmission de bonnes pratiques, pouvant se révéler utiles pour mesurer la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;

d) Accueilli avec intérêt les informations fournies par le Bélarus et la Géorgie concernant leur projet d’adhésion au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l’acidification, de l’eutrophisation et de l’ozone troposphérique, respectivement d’ici à la mi-2018 et à la fin de 2019 ;

e) Remercié la Division des transports et la Division de l’énergie durable pour leur contribution à la préparation des EPE de la Géorgie et du Bélarus ainsi que pour leurs contributions à la réunion-débat.

VII. Activités intersectorielles

1. Le Comité a été informé des progrès accomplis récemment au regard d’un certain nombre d’activités intersectorielles en cours sous la direction de la CEE, ou en partenariat avec d’autres organisations.

A. Programme paneuropéen sur les transports,   
la santé et l’environnement

1. Un représentant de la Division de l’environnement a exposé les activités les plus marquantes qui ont été menées dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE) depuis la vingtième session du Comité, y compris les principaux résultats de la douzième session du Comité directeur du PPE-TSE (Genève, 19 et 20 novembre 2014)[[13]](#footnote-14).
2. Ces activités visaient notamment à faire progresser l’application dans la pratique des dispositifs de mise en œuvre. À cet égard, la France et la Serbie, par exemple, avaient élaboré des plans d’action nationaux pour les transports, la santé et l’environnement, ainsi que des manuels expliquant chaque étape de leur mise en œuvre. Les Partenariats du PPE‑TSE avaient également progressé, grâce à la création du Partenariat autrichien sur la promotion du cyclisme, à la mise en place d’un cours sur la conduite écologique à Kaliningrad (Fédération de Russie) et à la mise en œuvre de la deuxième phase du Partenariat sur les emplois dans des transports respectueux de l’environnement et de la santé. La Fédération de Russie avait accueilli un atelier sur les courses de relais du PPE‑TSE à Irkoutsk, en septembre 2015. Un projet de mise en place d’un nouveau mécanisme de mise en œuvre, l’Académie du PPE-TSE, était en cours d’élaboration.
3. Comme suite à la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, l’environnement et la santé (Paris, 14-16 avril 2014), une proposition de la France et de la Fédération de Russie sur les modalités de mise en œuvre du but prioritaire 5, qui consiste à articuler les politiques d’urbanisme et d’aménagement du territoire avec les objectifs du PPE-TSE, avait été adoptée par le Comité directeur. La treizième réunion du Comité directeur était en cours de préparation et devrait se tenir à Genève le 18 novembre 2015. Elle serait précédée par le Colloque 2016 du PPE-TSE, qui serait axé sur la réduction des émissions de polluants liées aux transports pour mieux respecter l’environnement et la santé humaine.
4. Le Comité a pris note des informations communiquées et s’est félicité de l’état d’avancement des travaux accomplis au titre du PPE-TSE. Le représentant du Centre régional pour l’environnement de l’Europe centrale et orientale a fait savoir que le Centre était disposé à participer aux travaux de l’Académie du PPE-TSE.

B. Environnement et sécurité

1. Le Directeur par intérim de la Division de l’environnement a brièvement fait le point sur l’état d’avancement de l’Initiative Environnement et sécurité (document d’information no 5). La CEE, qui était l’un des cinq partenaires de l’Initiative, avait mené de nombreuses activités en 2015 pour aider les pays à gérer ensemble leurs ressources naturelles partagées.
2. Dans la région de la CEE, l’Initiative Environnement et santé avait appuyé les efforts déployés dans les domaines suivants : ressources naturelles transfrontières, substances dangereuses et installations industrielles, adaptation aux changements climatiques, information du public et participation de celui-ci à la prise de décisions. Depuis sa création et pendant les douze années suivantes, plus de 150 projets de sensibilisation et de renforcement des capacités avaient été mis en œuvre. Ces projets, dont le coût s’élevait à plus de 60 millions de dollars des États-Unis d’Amérique avaient profité à quelque 170 millions de personnes. Ils avaient essentiellement permis de renforcer la coopération régionale relative à la gestion de 13 bassins hydrographiques transfrontières et de mieux faire connaître les problèmes liés à l’environnement, grâce à la création de 50 centres Aarhus.
3. Dans le cadre de l’Initiative, la CEE a notamment mené des projets et des activités de renforcement des capacités ayant pour but de promouvoir ses accords multilatéraux relatifs à l’environnement. Conformément à la Convention sur l’eau, des projets avaient été mis en œuvre pour favoriser l’adaptation aux changements climatiques, la coopération transfrontière à l’échelle des bassins et le renforcement des capacités pour la coopération en matière de sécurité des barrages en Asie centrale. Des efforts avaient également été déployés pour promouvoir la ratification de la Convention par la Géorgie et lier la Géorgie et l’Azerbaïdjan par un accord sur la gestion des cours d’eau transfrontières.
4. L’application de la Convention d’Espoo avait été renforcée dans le Caucase. En outre, un examen de la législation et une analyse a posteriori avaient été réalisés au sujet de la carrière de Khotislavskoye au Bélarus et en Ukraine. Conformément à la Convention sur les accidents industriels, des activités avaient été menées en Croatie, en Serbie et dans l’ex‑République yougoslave de Macédoine dans le but de renforcer les capacités d’établissement de rapports sur la sécurité dans ces pays. En outre, une analyse comparative des lois, politiques et institutions ayant trait à la gestion des risques et des crises avait été réalisée en République de Moldova, en Roumanie et en Ukraine.
5. La Convention d’Aarhus avait fait l’objet d’une campagne de promotion dans le cadre d’un projet destiné à renforcer les capacités institutionnelles et à incorporer les dispositions de la Convention dans le droit bélarussien. En outre, un projet visant à renforcer l’accès du public à la justice en matière d’environnement avait été mené en Europe du Sud-Est. Plusieurs centres Aarhus avaient également été créés et appuyés par d’autres partenaires de l’Initiative Environnement et sécurité, tels que l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
6. Le Directeur du Bureau régional pour l’Europe du PNUE a également rendu compte des progrès accomplis en 2015 dans le cadre de l’Initiative, sous la présidence du PNUE.
7. Le Comité a pris note avec satisfaction des informations communiquées au sujet de l’Initiative.

C. Processus européen Environnement et santé

1. Le représentant du Bureau régional de l’OMS pour l’Europe a exposé les résultats de l’examen à mi-parcours du Processus européen Environnement et santé (Haïfa (Israël), 28-30 avril 2015), qui avait rassemblé des représentants de 37 pays et de 9 organisations concernées. Outre les rapports de situation sur le processus (EUR/RC65/18 et EUR/RC65/11), six documents thématiques avaient été établis en vue de l’examen[[14]](#footnote-15).
2. Les principaux résultats de l’examen, qui devraient guider la préparation de la sixième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé (2017), comprenaient notamment les mesures suivantes : a) s’acquitter des engagements pris au titre de la Déclaration de Parme ; b) examiner la situation en matière d’environnement et de santé dans le contexte du XXIe siècle ; c) établir clairement un lien entre le processus et les deux cadres stratégiques (Santé 2020 et objectifs de développement durable) ; d) s’engager à atteindre des buts spécifiques ; e) veiller à ce que les pays bénéficient directement du processus régional. Les thèmes proposés pour la prochaine conférence étaient axés sur la santé et le bien-être, et portaient sur l’air, l’eau, l’énergie, les produits chimiques, l’alimentation, les déchets, les villes, les changements climatiques, l’environnement et la sécurité sanitaire.
3. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations sur les faits récents survenus dans le cadre du Processus européen Environnement et santé, y compris sur les principaux résultats de l’examen à mi-parcours réalisé à Haïfa en avril 2015. Il a en outre :

a) Pris note des rapports de situation sur le Processus européen Environnement et santé (EUR/RC65/18 et EUR/RC65/11) ;

b) Décidé de prévoir davantage de temps dans l’ordre du jour de la vingt‑deuxième session pour examiner l’évolution des préparatifs de la sixième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé (2017) ;

c) Demandé au secrétariat d’adresser en juin 2016 des lettres officielles aux ministres de l’environnement des 53 États membres de la CEE, qui étaient également membres du Bureau régional de l’OMS pour l’Europe, afin de les inviter à manifester leur intérêt pour un mandat en 2017-2018 au sein du Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé.

D. Construction écologique

1. Le Secrétaire du Comité du logement et de l’aménagement du territoire de la CEE a exposé les faits nouveaux survenus dans le domaine de la construction écologique[[15]](#footnote-16). Les activités relatives à la construction écologique consommant moins d’énergie avaient bien progressé, comme en témoignaient notamment l’organisation de plusieurs ateliers régionaux et nationaux ainsi que l’élaboration de plans nationaux d’action sur le logement durable et l’aménagement du territoire prévoyant des dispositions relatives à l’efficacité énergétique dans les bâtiments (Arménie, République de Moldova, Serbie et Tadjikistan). Une équipe spéciale de la CEE sur la formulation de codes et de normes d’efficacité énergétique dans les bâtiments était en cours de constitution en 2016, en coopération avec le Comité de l’énergie durable de la CEE. Parmi les activités qui avaient été proposées à l’équipe spéciale figuraient : le recensement des normes relatives à l’efficacité énergétique dans les bâtiments et la réalisation d’analyses des lacunes ; la création de supports d’orientation ; la promotion de partenariats ; la constitution d’une base de données contenant des noms d’experts ; et l’élaboration et l’organisation de programmes de formation.
2. Le représentant de la Section CEE/FAO de la foresterie et du bois a passé en revue les faits nouveaux concernant la mise en œuvre et le suivi du Plan d’action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d’une économie verte[[16]](#footnote-17) – moyen d’action visant à venir en aide aux pays qui s’efforcent de rendre le secteur forestier plus écologique. La mise en œuvre du Plan d’action progressait bien ; 313 mesures avaient été prises par différents pays dans la période de décembre 2013 à octobre 2015. Dix pays avaient participé aux premières activités de suivi du Plan d’action (Allemagne, Autriche, Fédération de Russie, Géorgie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Royaume-Uni, Turquie et Ukraine). Plusieurs pays avaient témoigné de leur profond attachement aux techniques de construction écologiques et durables en établissant des normes nationales de construction écologique et des programmes sur l’utilisation efficace des ressources, en encourageant la construction en bois et en menant des campagnes de sensibilisation au moyen d’expositions et de concours. En outre, une étude sur la promotion des matériaux de construction durables et l’incidence de cette démarche sur l’utilisation du bois dans les bâtiments avait été réalisée pour appuyer le suivi et prendre la mesure de l’évolution de la construction écologique, encourager l’utilisation innovante et traditionnelle du bois dans la construction et inciter les législateurs et le public en général à considérer le bois comme un matériau de construction « préférable sur les plans écologique, économique et technique ».
3. Le Comité a pris note des activités du Comité du logement et de l’aménagement du territoire et du Comité des forêts et de l’industrie forestière de la CEE, s’agissant en particulier de l’avancée des travaux relatifs à la construction écologique et des travaux visant à rendre le secteur forestier plus respectueux de l’environnement.

VIII. Programme de travail du sous-programme Environnement

A. Rationaliser les travaux sur la surveillance   
et l’évaluation de l’environnement

1. Un représentant de la Division de l’environnement a présenté les options pour rationaliser les travaux des deux organes chargés de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement ainsi que de la communication d’informations sur l’environnement, à savoir le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation et l’Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l’état de l’environnement (voir ECE/CEP/2015/12). Le secrétariat a en outre informé le Comité des principaux résultats des travaux de l’Équipe spéciale conjointe, depuis octobre 2014[[17]](#footnote-18).
2. Les principales recommandations qui ont été faites au sujet de la rationalisation des travaux de ces deux organes étaient les suivantes :

a) Exécuter le mandat relatif au SEIS avec un Groupe de travail renforcé qui jouerait le rôle de réseau de connaissances et d’évaluation de l’état de l’environnement pour l’ensemble de la région de la CEE ;

b) Maintenir l’Équipe spéciale conjointe en place pour servir de plateforme aux pays du Caucase, d’Asie centrale, d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est afin de les aider à surmonter les difficultés spécifiques qu’ils rencontrent pour se doter des connaissances environnementales nécessaires et gérer les indicateurs de l’état de l’environnement, et pour examiner les liens entre les questions environnementales et les considérations économiques dans le contexte du développement durable et de l’économie verte, en partenariat avec la Conférence des statisticiens européens.

1. Le Comité a pris note avec une grande satisfaction des travaux du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement et a adopté le renouvellement du mandat du Groupe de travail, tel que présenté à l’annexe I du document ECE/CEP/2015/12, avec les modifications suivantes :

a) Le mandat est prorogé d’une année, jusqu’à la vingt-deuxième session du Comité ;

b) Au paragraphe 3 de l’annexe I, deux nouvelles tâches ont été confiées au Groupe de travail, à savoir :

i) Continuer de développer les méthodes et les moyens techniques permettant de surveiller la pollution de l’environnement (y compris les stations de surveillance automatisées) employés par les systèmes nationaux de surveillance ;

ii) Faire office de réseau des réseaux régionaux d’information et d’évaluation de l’environnement réunissant des équipes d’experts du rapport sur l’avenir de l’environnement mondial du PNUE et le Réseau européen d’information et d’observation pour l’environnement (Eionet) de l’Agence européenne pour l’environnement pour formuler les priorités régionales et la portée des évaluations paneuropéennes. Le Groupe de travail assurerait également la liaison avec les réseaux thématiques, notamment ceux qui relèvent des accords multilatéraux relatifs à l’environnement de la CEE.

Le Groupe de travail a prié le secrétariat de soumettre le renouvellement du mandat, tel que modifié, au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

1. À cet égard, le Comité a prié le secrétariat de mettre au point, pour sa vingt‑deuxième session, une proposition actualisée de mandat pour le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement. Celle-ci devrait tenir compte des résultats de la Conférence de Batumi et d’autres consultations avec des membres du Comité et des observateurs sur les éventuelles activités supplémentaires dont le Groupe de travail pourrait se charger, notamment la communication de renseignements sur les activités menées pour renforcer la coopération avec l’Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l’état de l’environnement, de façon à améliorer la coordination des efforts et à rationaliser et intensifier les travaux sur la surveillance et l’évaluation de l’environnement.
2. Le Comité a également pris note avec une grande satisfaction des travaux de l’Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l’environnement, et adopté le mandat de l’Équipe, prorogé de deux années jusqu’à la vingt-troisième session du Comité en 2017, tel que présenté dans l’annexe II du document ECE/CEP/2015/12, ainsi que son nouveau nom « Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l’état de l’environnement ». Il a en outre prié le secrétariat de soumettre le renouvellement du mandat, tel que modifié, en coordination avec la Conférence des statisticiens européens[[18]](#footnote-19), au Comité exécutif de la CEE pour approbation.
3. Le Comité a en outre invité les États membres et les organisations à apporter une contribution en nature et un appui financier au programme de surveillance et d’évaluation de l’environnement et, en particulier, a remercié la Fédération de Russie, la Norvège, la Suisse et l’Union européenne pour leur appui financier, mais aussi le PNUE et l’Agence européenne pour l’environnement pour leur contribution importante au programme.

B. Intégration du principe de l’égalité des sexes   
dans les activités relatives à l’environnement

1. Le secrétariat a rendu compte des activités réalisées en 2015 à des fins de sensibilisation et de promotion de l’égalité des sexes dans un contexte environnemental. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a rappelé que d’après les dispositions pertinentes du Plan de réforme de la CEE de 2005 (E/ECE/1434/Rev.1, par. 79)[[19]](#footnote-20), la CEE devrait prêter une attention particulière aux aspects du développement intéressant l’égalité des sexes, en tant que thème intersectoriel prioritaire, en recensant les bonnes pratiques à suivre pour continuer d’intégrer cette question dans ses divers sous-programmes et activités, compte tenu des domaines économiques considérés dans l’examen et l’évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing au niveau de la CEE.
2. Le Comité a pris note des informations qui lui ont été communiquées concernant la prise en compte des questions de genre dans les activités relatives à l’environnement de la Division de l’environnement, depuis sa dernière session.

C. Évaluation de l’exécution du sous-programme Environnement   
en 2014-2015 et plan de performance pour la période 2016-2017

1. La Présidente a rappelé que le Comité avait décidé en 2014 de poursuivre l’évaluation biennale de l’exécution du sous-programme Environnement pour un nouveau cycle au moins, et qu’il avait approuvé le Plan de performance biennale du sous‑programme Environnement pour la période 2014-2015. Elle a informé les délégations qu’en se fondant sur ce plan, le secrétariat avait réalisé une évaluation de l’exécution du sous-programme Environnement en 2014-2015, et a invité le Comité à l’examiner pour approbation. Elle a également prié le Comité d’examiner pour approbation le plan de performance du sous-programme Environnement pour la période 2016-2017.
2. Le Comité a approuvé le rapport biennal sur l’exécution du sous-programme Environnement pour 2014-2015 (ECE/CEP/2015/6), ainsi que le plan de performance biennale du sous-programme Environnement pour 2016-2017 (ECE/CEP/2015/5).

D. Programme de travail et liste des publications relatifs au sous‑programme Environnement pour la période 2016-2017

1. La Présidente a invité le Comité à examiner pour adoption le projet de programme de travail relatif au sous-programme Environnement pour la période 2016-2017, y compris la liste des publications.
2. Le Comité a adopté le programme de travail susmentionné (ECE/CEP/2015/4).

E. Proposition de cadre stratégique pour le sous-programme Environnement pour la période 2018-2019

1. La Présidente a prié les délégations d’examiner la proposition de cadre stratégique pour le sous-programme Environnement pour la période 2018-2019.
2. Le Comité a examiné ladite proposition (ECE/CEP/2015/7) et a fait part de ses observations, notant, en particulier, qu’au paragraphe 6, l’expression « démocratie environnementale » devrait être remplacée par « participation du public ».

F. Aperçu des ressources destinées aux activités relatives à l’environnement et critères d’attribution d’une aide financière   
pour la participation à des réunions et des manifestations

1. Le Secrétaire du Comité a annoncé qu’il n’était pas en mesure de rendre compte de l’état des ressources du sous-programme Environnement pour la période biennale 2014‑2015 au cours de cette session, comme cela lui avait été demandé, en raison du passage au nouveau système de planification des ressources d’entreprises (UMOJA) de l’ONU, lancé dans la CEE en novembre 2015.
2. Le Comité a prié le secrétariat de fournir des renseignements sur l’état des ressources du sous-programme Environnement pour la période biennale 2014-2015 au cours de sa session extraordinaire en février 2016.
3. La Présidente a informé les délégations qu’à sa réunion de juin, le Bureau avait examiné la révision des critères d’attribution d’une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations. Par la suite, il avait recommandé de soumettre au Comité les critères révisés par le secrétariat sur la base du PIB par habitant pour 2013, à moins qu’en septembre 2015 les données relatives au PIB par habitant pour 2014 ne soient disponibles. À la fin de septembre 2015, ces données n’ayant pas été communiquées par tous les pays de la CEE en transition sur le plan économique, la version examinée par le Bureau en juin 2015 avait été soumise au Comité pour faire l’objet d’un nouvel examen.
4. Le Comité a adopté la révision des critères d’attribution d’une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations, telle qu’elle figure dans le document d’information no 7, et a demandé l’annexion de ce texte au rapport sur sa vingt et unième session (voir annexe).

IX. Présentation et échange de vues sur la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement

1. Le Directeur du Bureau régional pour l’Europe du PNUE a fait état de l’évolution des préparatifs de la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, prévue à Nairobi du 23 au 27 mai 2016. Le thème dominant de la session devait être l’application du volet environnemental du Programme 2030. Il était prévu d’organiser un dialogue ministériel d’examen des orientations, étayé par un rapport thématique mondial, sur le thème « Un environnement sain, pour des populations en bonne santé ». Les participants débattraient également du rôle de l’Assemblée dans le cadre d’examen du Programme 2030, et un colloque serait organisé sur la question de la mobilisation de ressources à des fins d’investissements durables.
2. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations concernant la progression des préparatifs de la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, et a invité le Bureau régional pour l’Europe du PNUE à le tenir informé de l’évolution des préparatifs, en particulier lors de sa session extraordinaire en février 2016.

X. Règlement intérieur

1. La Présidente a annoncé que le Bureau avait de nouveau révisé, avec l’aide du secrétariat, le règlement intérieur du Comité, conformément à la demande que celui-ci avait formulée à sa session précédente.
2. Le Comité a remercié le Bureau et le secrétariat pour le travail accompli concernant le projet de règlement intérieur (ECE/CEP/2015/L.6), a pris note des observations formulées par les délégations pendant la réunion et a décidé, sur la base d’une proposition révisée du Bureau, de reporter l’examen du projet de règlement intérieur jusqu’à sa vingt‑deuxième session, qui se tiendra après la Conférence de Batumi.

XI. Élection du Bureau

1. Le Comité a élu la Présidente et les Vice-présidents suivants :

*Présidente :*Mme Elisabete Quintas da Silva (Portugal)

*Vice-présidents :*Mme Martine Rohn Brossard (Suisse)   
Mme Marie-Charlotte Delvaux (Belgique)   
M. Nicolas Fairise (France)   
M. Vladimir Ivlev (Fédération de Russie)   
M. Alexander Mayer (États-Unis d’Amérique)   
Mme Maria Nagornii (République de Moldova)   
Mme Gordana Petkovic (Serbie)   
M. Lukáš Pokorný (Tchéquie)   
Mme Marina Philipiuk (Bélarus)   
Mme Nino Tkhilava (Géorgie)   
M. Bulat Yessekin (Kazakhstan)

XII. Calendrier des réunions

1. La Présidente a présenté le calendrier des réunions du Comité et de son Bureau jusqu’en 2018.
2. Le Comité a approuvé la proposition de calendrier pour ses réunions et celles du Bureau jusqu’en 2018 (document d’information no 9) et a convenu d’organiser sa session extraordinaire à Genève, du 23 au 25 février 2016, sa session extraordinaire à Batumi, le 7 juin 2016, et sa vingt-deuxième session à Genève, du 7 au 9 décembre 2016.

XIII. Questions diverses

1. Le secrétariat a informé le Comité qu’un mémorandum d’accord avait été conclu le 4 mai 2015 entre la CEE et le PNUE en faveur d’une coopération dans les domaines environnementaux d’intérêt commun, conformément aux mandats définis par les États membres[[20]](#footnote-21).
2. Le Comité a pris note des informations communiquées concernant le Mémorandum d’accord entre la CEE et le PNUE.

XV. Clôture de la réunion

1. Avec l’aide du secrétariat, la Présidente a présenté un résumé des résultats des travaux et des décisions du Comité à sa vingt et unième session, qui a été projeté sur un écran dans la salle de conférence et dont la version finale a été établie et approuvée, après examen[[21]](#footnote-22).
2. Le Comité a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de ses sessions en 2016. Il a en outre remercié le secrétariat pour l’excellente organisation de la réunion.
3. La Présidente a informé les délégations que le rapport de la réunion et la liste des participants seraient affichés sur le site Web de la CEE après la réunion. Elle a remercié les participants et prononcé la clôture de la session.

Annexe

Liste des pays ayant droit à une aide financière   
pour participer aux réunions et manifestations

1. Aux fins du présent document, un « financement partiel » couvre uniquement l’indemnité journalière de subsistance tandis qu’un « financement intégral » correspond à l’indemnité susmentionnée à laquelle s’ajoutent les frais de voyage.

2. Le plancher fixé pour une aide financière est de 4 500 dollars des États-Unis. Les représentants des États membres dont le PIB annuel par habitant est inférieur à ce montant ont droit à un financement intégral[[22]](#footnote-23) de leur participation aux réunions et manifestations visées par la décision du Comité des politiques de l’environnement.

3. Le plafond fixé pour l’obtention d’une aide financière est de 5 500 dollars des États‑Unis. Les représentants des États membres dont le PIB annuel par habitant est compris entre 4 500 et 5 500 dollars ont droit au financement partiel[[23]](#footnote-24) de leur participation aux réunions et manifestations susmentionnées. D’autres modalités peuvent être appliquées dans le cadre des projets lorsque les donateurs affectent leurs contributions à des fins particulières.

Liste des pays pouvant bénéficier d’une aide, classés selon le type d’aide   
et leur PIB par habitant

| *Pays* | *PIB par habitant en 2013 (dollars des États-Unis d’Amérique)a* | *Nombre de pays* |
| --- | --- | --- |
| *Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance* |  |  |
| [Tadjikistan](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/Tajikistan.pdf) | 1 036 |  |
| [Kirghizistan](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/Kyrgyzstan.pdf) | 1 295 |  |
| [Ouzbékistan](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/Uzbekistan.pdf) | 1 962 |  |
| [République de](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/Moldova.pdf) Moldova | 2 244 |  |
| [Arménie](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/Armenia.pdf) | 3 460 |  |
| [Géorgie](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/Georgia.pdf) | 3 597 |  |
| [Ukraine](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/Ukraine.pdf) | 4 017 |  |
| [Bosnie-Herzégovine](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/BosniaHerzegovina.pdf) | 4 232 |  |
| [Albanie](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/Albania.pdf) | 4 465 |  |
| **Sous-total** |  | **9** |
| Indemnité journalière de subsistance uniquement |  |  |
| [Ex-République yougoslave de Macédoine](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/profiles2011/TFYROM.pdf) | 5 222 |  |
| **Sous-total** |  | **1** |
| **Total** |  | **10** |

*Note*: Les pays sont classés par ordre croissant de PIB.

*a* Source : Base de données statistiques de la Commission économique pour l’Europe. Le PIB par habitant des pays en valeur nominale (dollars des États-Unis d’Amérique) a été calculé en divisant les chiffres de 2013 relatifs au « PIB par habitant en prix courants convertis en unités de monnaie nationale pour 1 dollar » par la valeur (2013) du « taux de change en unités de monnaie nationale pour 1 dollar ». Cette base de données a été consultée le 12 octobre 2015.

1. On trouvera sur la page Web de la session (<http://www.unece.org/index.php?id=38470>) les documents des réunions et autres renseignements utiles, dont le résumé des décisions. [↑](#footnote-ref-2)
2. Dans le cadre du processus « Un environnement pour l’Europe », la région paneuropéenne comprend la totalité des 56 États membres de la CEE. [↑](#footnote-ref-3)
3. Le programme et les exposés peuvent être consultés à l’adresse suivante : http://www.unece.org/index.php?id=35851. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir http://www.unece.org/index.php?id=42256. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir <http://www.data4sdgs.org>. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir <http://www.earthobservations.org/index.php>. [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp. [↑](#footnote-ref-8)
8. Pour plus d’informations sur le processus informel, voir http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/joint-work-and-informal-networks. [↑](#footnote-ref-9)
9. On trouvera la présentation du pays hôte sur le site Web de la CEE à l’adresse : <http://www.unece.org/index.php?id=38470>. [↑](#footnote-ref-10)
10. On trouvera davantage d’informations sur ce sujet à l’adresse <http://www.unece.org/index.php?id=38322>. [↑](#footnote-ref-11)
11. Les documents de réunion sont disponibles à l’adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/environmental-monitoring-and-assessment/meetings-and-events>. [↑](#footnote-ref-12)
12. On trouvera davantage d’informations sur ce sujet à l’adresse <http://www.unece.org/index.php?id=37910>. [↑](#footnote-ref-13)
13. Voir <http://www.unece.org/index.php?id=36755>. [↑](#footnote-ref-14)
14. Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.euro.who.int/fr/media-centre/events/events/2015/04/ehp-mid-term-review>. [↑](#footnote-ref-15)
15. Voir <http://www.unece.org/housing/eestandardsinbuildings>. [↑](#footnote-ref-16)
16. Voir http://www.unece.org/index.php?id=37180&L=0. [↑](#footnote-ref-17)
17. Voir http://www.unece.org/environmental-policy/environmental-monitoring-and-assessment/meetings-and-events. [↑](#footnote-ref-18)
18. Lors de ses réunions tenues les 21 et 22 octobre 2015, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a examiné le renouvellement du mandat de l’Équipe spéciale conjointe (2016-2021). Il s’est prononcé en faveur d’un meilleur alignement des activités de l’Équipe avec les travaux sur la comptabilité environnementale et a approuvé son mandat (ECE/CES/2016/15/Add.7). [↑](#footnote-ref-19)
19. Disponible à l’adresse <http://www.unece.org/index.php?id=24004>. [↑](#footnote-ref-20)
20. Disponible sur le site de la CEE, à l’adresse : <http://www.unece.org/oes/mou/mou_toc>. [↑](#footnote-ref-21)
21. Le texte approuvé a été envoyé par courrier électronique au Comité, le mercredi 4 novembre 2015, et a été publié sur le site Web de la CEE. Le présent rapport a été élaboré sur la base du résumé approuvé. Le texte a été revu par les services d’édition depuis son adoption. Les changements éventuels sont strictement de forme et n’ont pas d’incidence sur le fond des décisions. [↑](#footnote-ref-22)
22. Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires à cet effet. [↑](#footnote-ref-23)
23. Indemnité journalière de subsistance uniquement, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires à cet effet. [↑](#footnote-ref-24)